

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 3 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - ~~D.DEJARDIN~~ - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - ~~N.TAJDIRT~~ - F. TRINCARETTO - ~~J.-Y.HERBEUVAL~~ - C.SAVAUX - M.-P.ROPITAL - ~~C.DI POMPEO~~ - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nicolas LEBLANC (à Jean-Pierre COULON) - **arrivé pour la question n°2**

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - **Denis DEJARDIN** (à Mehdi GAMRA)

Sophie CORDIER (à Marie-Christine MORETTI) - **Christophe DI POMPEO** (à Marie-Pierre ROPITAL)

EXCUSES :

Marc DANNEELS : **arrivé pour la question n° 2**

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(S) :

Mehdi GAMRA à partir de la question n° 26

Denis DEJARDIN à partir de la question n° 26

Naëlle TAJDIRT

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 27 : Vente au profit de Monsieur Azize OUSSOUSSE - immeuble sis 5 rue de l'Eglise - Renoncement à la vente

Vu la délibération n° 159 du 8 octobre 2014, par laquelle a été approuvée la cession à titre onéreux de l'immeuble ci-dessus cité, à Monsieur Azize OUSSOUSSE et autorisant Monsieur le Maire à signer les documents afférents à la vente,

Considérant que suite à la réception des différents diagnostics immobiliers et à l'étude de ces derniers, il s'avère que l'immeuble présente d'importants désordres et dysfonctionnements nécessitant une intervention lourde en termes de travaux et de financement. A l'heure actuelle, la Ville ne peut mesurer la capacité financière de l'acquéreur à répondre à ces lourds investissements.

Que dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la décision de renoncer à la vente à Monsieur Azize OUSSOUSSE de l'immeuble susvisé ;
- Rapporter la délibération n°159 du 08 octobre 2014;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Prend** acte de la décision de renoncer à la vente à Monsieur Azize OUSSOUSSE de l'immeuble sis 5 rue de l'Eglise ;
- **Rapporte** la délibération n°159 du 08 octobre 2014;

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY